



Cadenas sur armoire

Par Prof40

Bonjour

Je suis professeur ai je le droit de mettre des cadenas personnels sur les armoires dans les locaux que j'occupe ? En sachant que je suis obligé de fixer des barres pour mettre le cadenas pour le faire tenir...c'est pour éviter qu'on vienne fouiller dans les armoires...

Si oui pouvez vous me donner le texte et si non comment faire ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

A qui appartiennent ces armoires ? Et leur contenu ?

Sauf plus d'infos, il faut demander à votre employeur l'autorisation d'ajouter ces cadenas et lui donner un double des clés.

Par Isadore

Bonjour,

Par défaut la réponse est "non" sans l'accord de votre hiérarchie, que vous soyez dans le public ou le privé.

c'est pour éviter qu'on vienne fouiller dans les armoires...

Sauf cas particulier (par exemple un casier explicitement dédié au stockage des affaires personnelles du salarié), toutes les armoires de votre lieu de travail sont des meubles à vocation professionnelle. Si votre hiérarchie a décidé de les laisser accessibles, vous n'avez pas à vous opposer à sa décision.

Par Sekmet

Bonjour,

L'on suppose que le cadenas personnel est destiné à entreposer vos affaires personnelles pendant le temps de travail. Donc quelles dispositions prises par l'employeur par rapport à cela ? Ces armoires sont-elles à la disposition des salariés, si oui de manière collective ou individuelle ?

En tout état de cause, il vaut mieux vous rapprocher de votre employeur quant a votre decision d installer un cadenas personnel ou au préalable consulter le contrat de travail, le règlement intérieur, convention collective.

Le droit du travail quant à lui prévoit des dispositions concernant les vestiaires des salariés art R4228-2 et suivants. Notamment l'art R4228-6 qui dispose que les armoires individuelles sont munies d'une serrure ou d'un cadenas.

Ce qui induit qu'il n est pas possible de mettre un cadenas personnel sur des armoires collectives si ces dernières ne sont pas munies de compartiments individuels

Rapprochez vous de votre employeur par écrit avant d'agir pour éviter toute faute.

Par LaChaumerande

Bonsoir

Je suis professeur

Dans une matière pro avec nécessité de stocker du matériel pour votre enseignement ?

Par Henriri

Hello !

Prof, j'ai plusieurs questions pour bien comprendre :

- au rangement de quoi ces armoires sont-elles destinées en principe ?
- se trouvent-elles dans une pièce (un bureau ?) dédiée exclusivement à votre fonction ?
- que voulez-vous protéger d'éventuelles "fouilles" dans ces armoires ?
- qui suspectez-vous de vouloir fouiller ces armoires à l'occasion ?

S'il est question de moyens et matériels nécessaires à votre travail >> Exprimez ce risque et votre besoin à votre encadrement et demandez-lui une solution... S'il ne donne pas suite, les armoires resteront accessibles.

S'il est question d'effets personnels (de quel genre ?) >> Comme il vous l'a été dit vous ne pouvez pas "privatiser" vous-même ces armoires à des fins personnelles. Mais vous pouvez au moins évoquer le dernier alinéas de l'art R4228-2 du code du travail.

A+

Par janus2

Bonjour,

On attend les précisions de Prof40...